Cahier des charges du label rouge n° LA 08/16 homologué par l'arrêté du 17 décembre 2021

JORF du 23 décembre 2021
Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation n°2022-2

Cahier des charges du label rouge n° LA 08/16 « Plants de géraniums »

Caractéristiques certifiées communicantes :

- *Variété à floraison abondante et continue*
- *Plante à croissance rapide et harmonieuse*
- *Variété garantie sélectionnée par un jury indépendant*

SOMMAIRE

I- DEMANDEUR 4

II- NOM DU LABEL ROUGE 4

III- DESCRIPTION DU PRODUIT 4

3.1- PRESENTATION DU PRODUIT LABEL ROUGE 4
3.2-PRODUIT COURANT DE COMPARAISON 5
3.2.1 - DEFINITION DU PRODUIT COURANT DE COMPARAISON 5
3.2.2 - TABLEAU DE COMPARAISON AVEC LE PRODUIT COURANT 5
3.3- ELEMENTS JUSTIFIANT DE LA QUALITE SUPERIEURE 7

IV- TRACABILITE 9

4.1- IDENTIFICATION DES OPERATEURS 9
4.2- SCHEMA DE TRAÇABILITE 9
4.3- PRECISIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DECLARATIVES ET REGISTRES SPECIFIQUES 11
4.3.1 OBLIGATIONS DECLARATIVES 11
4.3.2 REGISTRES SPECIFIQUES 11

V- METHODE D'OBTENTION 13

5.1- SCHEMA DE VIE SIMPLIFIE 13
5.2- SCHEMA DE VIE DETAILLE PAR ETAPES DE PRODUCTION 14
5.2.1- ETAPE 1 : SELECTION DES VARIETES 14
A- CRITERES D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES VARIETES 14
B- CRITERES D'EXCLUSION D'UNE VARIETE DU REGISTRE 14
5.2.1- ETAPE 2 : CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE 14
5.2.2- ETAPE 3 : RECEPTION DES BOUTURES 14
5.2.3- ETAPE 4 : PLANTATION DES BOUTURES ET REMPOTAGE 15
A- CONTENANT 15
B- TERREAU 15
C- REMPOTAGE 15
5.2.4- ETAPE 5 : DISTANÇAGE ET TRI 16
A- DISTANÇAGE ET TUTEURAGE 16
B- TRI 17
5.2.5- ETAPE 6 : ENTRETIEN DE LA CULTURE 17
A- NANIFIANTS OU REGULATEURS DE CROISSANCE 17
B- IRRIGATION 17
C- DUREE DE LA CULTURE 17
5.2.6- ETAPE 7 : TRI ET PREPARATION A L'EXPEDITION 18
A- STADE DE FLORAISON 18
B- NOMBRE DE RAMIFICATIONS 18
C- PREPARATION A L'EXPEDITION 19
D- ETAT SANITAIRE 19

VI – ETIQUETAGE ET MENTIONS SPECIFIQUES AU LABEL ROUGE 19

VII – PRINCIPAUX POINTS A CONTROLER ET METHODES D'EVALUATION 20

IX –ANNEXES..... 21
ANNEXE 1 (PROTOCOLE DE SELECTION DES VARIETES)..... 21
ANNEXE 2 (REFERENTIEL PHOTOS RELATIF A LA VERIFICATION DES BOUTURES)..... 24
ANNEXE 3 (REFERENTIEL PHOTOS RELATIF A LA VERIFICATION DES PLANTS LORS DU DISTANÇAGE)27
ANNEXE 4 (REFERENTIEL PHOTOS RELATIF A LA VERIFICATION DES PLANTS AVANT EXPEDITION) .. 28
ANNEXE 5 (REGLES D'USAGE DES REGULATEURS DE CROISSANCE)..... 31

I- DEMANDEUR

Excellence Végétale
44, rue d'Alésia, 75682 Paris cedex 14
Tel : 01 53 91 45 55
Mail : contact@excellence-vegetale.org

II- NOM DU LABEL ROUGE

« Plants de géraniums »

III- DESCRIPTION DU PRODUIT

3.1- Présentation du produit Label Rouge

Les plants de géraniums certifiés appartiennent exclusivement au genre Pélargonium et aux familles appelées communément :

- « ***lierres doubles*** » et « interspécifiques à feuilles de lierre », présentant un port retombant,
- « ***zonales*** » et « interspécifiques à port de zonale », présentant un port érigé.

Ils sont issus de cultivars disposant d'un COV (certificat d'obtention végétale) en cours de validité, sélectionnés selon un protocole défini dans le présent cahier des charges (partie 5.2.1). Ils sont produits exclusivement à partir de boutures ; le mode de multiplication par semis est exclu.

Mis dans des contenants (godet, pot, coupe, suspension, jardinière…) et avec un type de terreau défini, ils respectent une durée de culture minimale et des critères de production concernant notamment l'usage de régulateurs de croissance, le distançage et l'irrigation des plants. Ils font l'objet de tris et répondent à des critères de présentation en termes de nombre de ramifications et de stade de floraison (partie 5.3.et suivant).

Ils sont commercialisés dans des contenants individuels de diamètres ou cotés supérieurs ou égaux à 8 cm.

Quand les variétés le nécessitent, les plants de géranium « lierre double » et « interspécifiques à feuilles de lierre » cultivés en godets et vendus en barquettes sont tuteurés individuellement. Pour les mêmes plants cultivés en pots et vendus individuellement, chaque pot est enserré par une grille de tuteurage.

La certification couvre l'ensemble des étapes de production d'un géranium à savoir :

- la réception des boutures
- Le repiquage des boutures
- Le distançage
- L'élevage des plants et le mode de culture (nanification et arrosage)
- Les tris
- La préparation à l'expédition
- L'étiquetage et la traçabilité

3.2-Produit courant de comparaison

3.2.1 - Définition du produit courant de comparaison

Le produit courant de comparaison est un plant de géranium :

- issu des mêmes familles de cultivars que celles prévues dans le présent cahier des charges
- produit en godets de 7 cm
- présenté généralement en barquettes de 6 ou 10 godets
- vendu au stade début de floraison (à minima 1 plant fleuri par barquette)
- vendu à la couleur, généralement sans indication de variété
- représente la quasi exclusivité des ventes de géraniums en circuits GSA et GSB, et une partie des ventes en jardineries et LISA
- non vendu sous signe officiel de qualité ou d'origine
- ne présente pas nécessairement de garantie de protection des variétés sous COV.

3.2.2 - Tableau de comparaison avec le produit courant

Géranium LABEL ROUGE	**Géranium courant de comparaison**
Etape 1 : Choix des variétés / qualité des variétés	
↳Variétés sélectionnées par un jury indépendant sur : - des critères techniques (floribondité globale, état sanitaire) - des critères esthétiques tels la vigueur, l'abondance et la durée de la floraison, la qualité de la défloraison, la qualité du feuillage, le port ou encore les résistances naturelles, proches des préoccupations du consommateur. ↳Toutes les variétés sont protégées sous COV.	↳ Plusieurs centaines de variétés réellement produites à grande échelle sont proposées dans les catalogues des distributeurs de jeunes plants. La sélection repose sur des critères de choix producteurs et distributeurs. Les variétés présentent des qualités sanitaires non connues. ↳Variétés ne sont pas nécessairement protégées sous COV.
Etape 2 : certification environnementale de l'entreprise	
Les exploitations agricoles sont bénéficiaires d'une certification environnementale de deuxième niveau reconnue au titre de l'article D.617-3 du code rural et de la pêche maritime, ou de troisième niveau reconnue au titre de l'article D617-4 du CRPM, ou sont bénéficiaires d'une démarche reconnue au titre de l'article D617-5 du CRPM.	Pas d'obligation d'inscription dans une démarche respectueuse de l'environnement. Si toutefois le producteur est inscrit dans cette démarche, il n'y a pas de niveau minimum de certification obligatoire.
Etape 3 : Culture	
L'itinéraire technique comprend : ↳un **repiquage**, en contenants présentant à minima 8 cm de diamètre ou de côté, afin de permettre un développement racinaire optimal. ↳un rempotage (optionnel) dans un contenant de taille supérieure dans des conditions maitrisées.	Le produit courant de comparaison présente les caractéristiques suivantes : ↳il est produit en godet de 7 cm.

↳un **distançage** individuel au godet obligatoire	↳une durée de culture courte à la suite d'un rempotage générant un faible enracinement de la plante
↳une **durée de culture** minimale (cf. tableau 5.2.5) permettant un développement racinaire optimal, déterminée en fonction du volume de contenant et de la période de culture.	↳le distançage est généralement réalisé, mais à la barquette et non individuellement au godet. Habituellement, les densités rencontrées sont supérieures à 90 plants / m².
	↳les durées de culture sont généralement plus courtes de 3 semaines. Sur une culture de printemps, un plant issu de cutting est conduit en 9 semaines environ.
↳un **substrat** présentant des qualités minimales d'aération et de disponibilité en eau ainsi qu'un engrais à libération lente couvrant une partie de la culture chez le consommateur.	↳produit généralement dans un substrat sans engrais à libération lente, et présentant des capacités physiques de disponibilité eau et d'aération non précisées.
↳l'**irrigation** par aspersion est interdite les 4 dernières semaines avant l'expédition pour ne pas endommager les boutons floraux.	↳absence de contrainte spécifique sur l'irrigation. Un plant de géranium standard peut être arrosé par aspersion durant tout son cycle de culture.
Etape 4 : régulateurs de croissance	
↳L'utilisation modérée et régulée de régulateurs de croissance permet la production de géraniums homogènes et présentant une architecture harmonieuse. Ils conservent tout leur potentiel végétatif. La liste des matières actives autorisées et leurs critères d'utilisation figurent en annexe 4 du présent cahier des charges	↳L'utilisation de régulateurs de croissance souvent importante et non encadrée (au-delà de 2,5 cc / application), pour une logistique plus aisée des plants, peut entraîner assez fréquemment : - un blocage définitif et irréversible des plants, et donc leur absence de développement chez le consommateur. - des déformations visibles sur les fleurs (aspect atrophié, pédoncules plus courts, diamètres de fleurs réduits, difficultés de développement des boutons floraux en formation).
Etape 5 : Présentation et tri	
↳**Ramification :** Les plants de Géraniums présentant une bonne ramification : - pour tous les pots < 2L : à minima 2 ramifications pour les géraniums zonales et interspécifiques à feuilles de zonales, et 3 ramifications pour les géraniums lierre et interspécifiques à feuilles de lierre.	Ramification des plants non systématique et aléatoire, une seule tige non ramifiée possible.

- pour tous les pots à partir de 2L : à minima 3 ramifications pour les géraniums zonales et interspécifiques à feuilles de zonales, et 4 ramifications pour les géraniums lierre et interspécifiques à feuilles de lierre. **↳ Stade de floraison :** Géraniums commercialisés avec un stade minimal de floraison, c'est à dire que chaque plant porte : - Contenants < 3 Litres : au minimum 1 inflorescence avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux par plant (soit le cas échéant 6 ou 10 inflorescences épanouies par barquette) - Contenants > 3 Litres : au minimum 1 inflorescence avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux par plant, ou à minima 2 inflorescences avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux par pot **↳Tuteurage :** Pour les variétés qui le nécessitent, les plants de Géraniums Lierres doubles et interspécifiques à feuilles de lierre en godet, afin de préserver l'intégrité des plans lors des manipulations et du transport, chaque plant de géranium est maintenu individuellement à minima avec un tuteur individuel et un élastique unique enserrant l'ensemble des plants sur la barquette. De même, pour les contenants à partir du pot 10,5 cm inclus, une grille de tuteurage peut être positionnée.	Plants de géraniums souvent vendus en barquette de plusieurs godets, dont en général un seul plant par barquette porte une fleur suffisamment épanouie pour en distinguer la couleur. Plants de géraniums Lierres doubles ne présentant généralement pas de tuteurage individuel, simplement un élastique de serrage enserrant l'ensemble des plants sur la barquette, ce qui peut engendrer des risques de casse lors des manipulations et du transport, ainsi qu'au moment du dépotage de la barquette avant la plantation car les tiges ne sont pas maintenues.
Etape 6 : Etiquetage et mise en vente	
↳ Indication du nom de la variété La traçabilité des plants de géraniums est suivie du jeune plant jusqu'à leur expédition. En plus des mentions réglementaires, l'étiquetage des plants de géranium porte au minimum les indications suivantes : - nom de la ou des variété(s) - nom ou code du producteur	Aucune mention précisant le nom du producteur et de la variété. Il s'agit presque uniquement de ventes à la couleur, avec une étiquette générique.

3.3- Eléments justifiant de la qualité supérieure

Les caractéristiques certifiées communicantes sont les suivantes :

« Variétés à floraison abondante et continue »

La floribondité est une caractéristique intrinsèque spécifique à chaque variété. Les variétés Label Rouge ont été sélectionnées sur ce critère de floribondité abondante de deux manières complémentaires ; à la

fois de floribondité instantanée évaluée au cours des deux jours du jugement par le jury technique, mais aussi de floribondité globale par comptage de l'intégralité des fleurs produites sur l'ensemble de la saison. Cette deuxième notation met en avant les variétés à floraison continue et remontante. Ne sont labellisées que les variétés les plus florifères sur l'ensemble de la saison.

Cette caractéristique génétique est couplée à un process de culture des géraniums Label Rouge qui conduit à la production de plants forts et bien ramifiés. Ils présentent en effet à minima 2, voire 3 ramifications selon les types pour les contenants inférieurs à 2L, et 3, voire 4 ramifications au-delà. Chaque ramification portant elle-même des boutons floraux, une plante bien ramifiée est de fait plus florifère.

« Plante à croissance rapide et harmonieuse »

Dans le cadre de la production de géraniums Label Rouge, l'utilisation de régulateurs de croissance est modérée et encadrée afin de ne pas générer de dommages irréversibles sur les plantes en bloquant définitivement leur croissance.

De plus, la présence d'engrais à libération lente dans le terreau permet d'améliorer les conditions de reprises en continuant d'alimenter la plante durant cette première phase de la culture, et donc de limiter le stress lors de la replantation qui peut parfois engendrer un blocage temporaire de la plante.

Un géranium Label Rouge aura donc toute capacité à se développer une fois replanté chez le consommateur, car il aura conservé tout son potentiel végétatif, lui assurant une croissance et une floraison continues après la plantation.

Par ailleurs, le process de culture impose une densité de culture faible et un distançage individuel au godet, ce qui améliore la ramification naturelle des plants. Cette ramification naturelle engendre un port harmonieux des plants, confirmé par le jury technique qui atteste que les géraniums Label Rouge présentent une harmonie générale meilleure que les géraniums courants de comparaison.

« Variété garantie, sélectionnée par un jury indépendant »

Chaque variété Label Rouge a été sélectionnée par un jury technique indépendant portant sur 8 critères végétatifs et de floraison (floribondités instantanée et globale, port équilibré et ramifié, qualité du feuillage, élégance du feuillage, positionnement et équilibre de la floraison, originalité et/ou intensité des fleurs, défloraison, harmonie générale).

Ce jury technique de sélection est composé d'horticulteurs, de membres d'enseignes de distribution, de journalistes, de responsables espaces verts, de membres de sociétés horticoles d'amateurs ou encore de techniciens et personnalités qualifiées. Dans tous les cas sont exclus les obtenteurs et/ou distributeurs des variétés jugées.

Pour finir, toutes les variétés labellisées disposent d'une protection sous COV, garantissant l'authenticité variétale de la plante. Ce certificat atteste également des critères de distinction, de stabilité et d'homogénéité de chaque variété.

IV- TRACABILITE

4.1- Identification des opérateurs

Les catégories d'opérateurs concernées par le présent cahier des charges sont exclusivement les producteurs de plants de géraniums zonales et lierre double.

4.2- Schéma de traçabilité

Le tableau ci-dessous présente les éléments de traçabilité durant les différentes étapes d'obtention et d'expédition d'un plant de Géranium.

Stades / étapes	Elément d'identification / de traçabilité	Documents d'enregistrements	Documents associés
SELECTION &RESPECT CONFORMITE VARIETALE			
Sélection variétale	- Gamme variétale	- Fiches de notation des jurys - Feuilles d'émargement - Document d'enregistrement des effleurages	- Liste des variétés labellisables gérée par l'ODG
	- Authenticité variétale	- Liste spécifiant les numéros de dépôt de COV ou numéro d'attribution du COV, ainsi que la dénomination variétale et la durée de validité du COV.	- Liste des variétés labellisables gérée par l'ODG - Dossiers consultables sur fichiers OCVV[1] / UPOV
CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE			
Certification environnementale		Certificat justifiant la certification environnementale	
RECEPTION DES PLANTS			
Réception de jeunes plants	- Conformité variétale	- Etiquette d'identification individuelle de chaque plaque de boutures racinées ou de lot de cuttings non racinés ou callus.	- Bon de livraison du fournisseur ou facture
	- Qualité des plants	- Fiche de réception des jeunes plants+ N° de lot	

[1]Office Communautaire des Variétés Végétales

Stades / étapes	Elément d'identification / de traçabilité	Documents d'enregistrements	Documents associés
REPIQUAGE			
Repiquage des jeunes plants	- Date de plantation - Nature du terreau - Taille du contenant - Identification	- Fiche de culture ***- Déclaration de mise en culture (au plus tard semaine 20)*** - Fiche de culture - Fiche de culture - Etiquette d'identification pour chaque lot[2] de plants d'une même variété, portant les mentions : - nom de la variété - mention Label Rouge - date de repiquage - date possible d'expédition - numéro de lot	- Facture + document technique du fournisseur + caractéristiques engrais
Distançage	Densité de culture	- Fiche de culture	- Fiche d'instruction au poste - Déclaration de repiquage avec quantités
Rempotage (optionnel)	- Date du rempotage - Lot de géranium ayant fait l'objet d'un rempotage	- Fiche de culture	
CONDUITE DE LA CULTURE			
Entretien de la culture	Nanification Irrigation (date/stade d'arrêt d'arrosage par aspersion)	- Fiche de culture - Fiche de culture	-Instruction présente sur le poste de travail -Enregistrement Dose du nanifiant et nom du produit
DUREE DE LA CULTURE			

[2] Un lot correspond à une même variété reçue à une même date

Stades / étapes	Elément d'identification / de traçabilité	Documents d'enregistrements	Documents associés
Durée de la culture	- Etiquette du lot avec mention de la date de repiquage et la date d'expédition possible	- Fiche de culture avec date de début d'utilisation du lot pour les préparations de commandes	- B.L. avec dates d'expéditions
TRI ET PREPARATION DES COMMANDES			
Tri	- Nombre de ramifications - Stade de floraison	- Fiche de contrôle périodique d'un lot de plantes en préparation	- Instruction présente sur le poste de travail
Etiquetage	- présence du nom de la (des) variétés - dénomination variétale - nom ou code identification du producteur	***- Déclaration des ventes (au plus tard semaine 30)***	- Etiquette / chromo - Fiche de validation des étiquetages

4.3- Précisions relatives aux obligations déclaratives et registres spécifiques

4.3.1 Obligations déclaratives

Les opérateurs concernés fournissent chaque année à l'ODG :

- une déclaration de mise en culture par variété au plus tard semaine 20,
- une déclaration des quantités vendues par variété au plus tard semaine 30.

4.3.2 Registres spécifiques

Le bon de livraison de jeunes plants :

- Nom de la variété
- Quantité livrée
- Nom du fournisseur
- Semaine de livraison

La fiche de contrôle **DES BOUTURES** comporte au minimum **POUR CHAQUE LOT**[3] :

- Nom du contrôleur
- Date du contrôle
- Nom du fournisseur
- Nom de la variété
- Quantité réceptionnée
- Observations des critères pouvant faire l'objet d'une non-conformité

[3] 1 lot est représenté par une même variété en provenance d'un même fournisseur, rempoté la même semaine. Chaque lot est numéroté au moment du rempotage, et ce N°. apparait sur les étiquettes d'identification sur tablette

- Numéro de fiche de non-conformité correspondante le cas échéant

La **FICHE DE SUIVI DES LOTS** comporte au minimum **POUR CHAQUE LOT** :

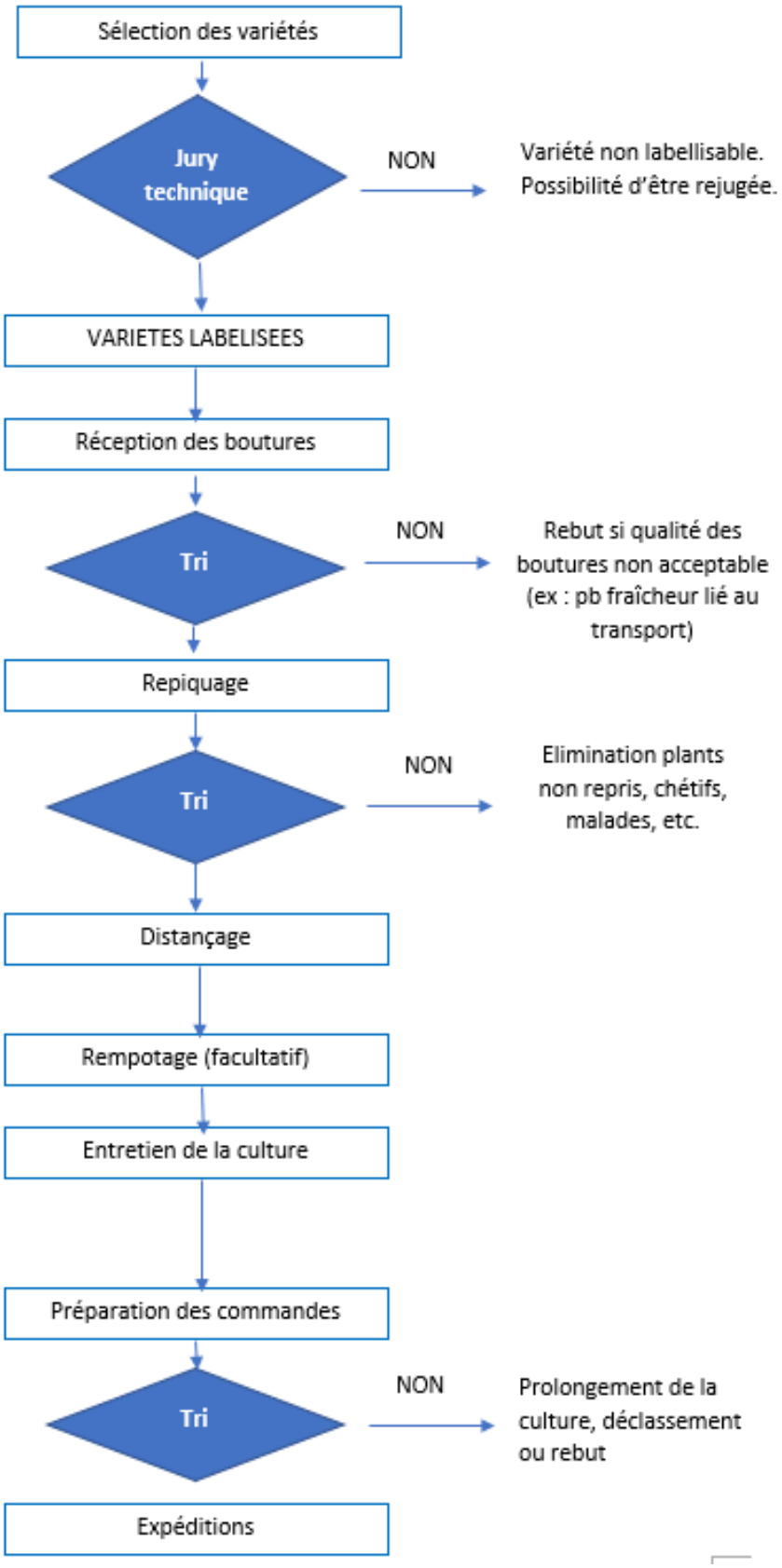
- Nom du contrôleur
- Nom de la variété
- Nom du fournisseur
- Quantité rempotée
- Date de repiquage
- Nature du terreau
- Taille du contenant
- Date théorique de vente possible
- Date de distançage au godet
- Quantité au m² après distançage
- Quantité distancée
- Date de rempotage (si concerné)
- Date théorique arrêt arrosage aérien
- Date réelle de passe en sub-irrigation
- Date de début de commercialisation réelle
- Nanifiants : produit utilisé, date et dosage pour chaque passage

La fiche de contrôle à **DES PLANTS AVANT EXPEDITION** comporte au minimum :

- Nom du contrôleur
- Date du contrôle
- Nom du client et/ou N° de commande
- Nom de la variété
- Type de plante (zonale ou Lierre Double)
- Litrage du contenant
- Quantité contrôlée
- Observations des critères pouvant faire l'objet d'une non-conformité
- Numéro de fiche de non-conformité correspondante le cas échéant

V- METHODE D'OBTENTION

5.1- Schéma de vie simplifié



5.2- Schéma de vie détaillé par étapes de production

5.2.1- ETAPE 1 : Sélection des variétés

a- Critères d'inscription au registre des variétés

Toute variété destinée à la production Label Rouge figure dans un registre de variétés sélectionnées, arrêté et tenu à jour par l'ODG dans le respect de ses statuts, et disponible à toute demande d'opérateur. A chaque mise à jour, ce registre est communiqué à l'organisme de contrôle et à l'INAO.

Pour figurer au registre, une variété doit :

- Disposer d'un COV en cours de validité
- Etre proposée et présentée par son obtenteur / éditeur, avec le cas échéant la spécification du tuteurage de la variété
- Etre plantée et entretenue suivant des modalités décrites selon un protocole de culture défini en annexe 1 du présent cahier des charges,
- Etre jugée par un jury technique indépendant répondant aux critères définis en annexe 1,
- Répondre aux conditions de validation définies en annexe 1.

Une variété reste inscrite sur ce registre pendant 10 années.

b- Critères d'exclusion d'une variété du registre

Une variété est exclue du registre :

- Soit sur décision de l'ODG après examen de la proposition de retrait de l'éditeur/obtenteur,
- Soit aux termes des 10 ans de son inscription au registre,
- Soit conformément aux suites envisagées dans le cadre du dossier d'évaluation et de suivi de la qualité supérieure.

Cas des variétés dites « improved »
Les obtenteurs de variétés apportent régulièrement de nouvelles obtentions sur le marché, dites « improved », ou améliorées. Ces variétés sont des améliorations de variétés existantes, qui viennent remplacer la variété originelle. Si la variété « improved » conserve son COV, elle reste inscrite sur la liste variétale. Si le COV change, la variété est supprimée de la liste et doit être présentée à un jury de sélection variétale pour y figurer de nouveau.

5.2.1- ETAPE 2 : Certification environnementale

Les exploitations agricoles sont bénéficiaires d'une certification environnementale de deuxième niveau reconnue au titre de l'article D.617-3 du code rural et de la pêche maritime, ou de troisième niveau reconnue au titre de l'article D617-4 du CRPM, ou sont bénéficiaires d'une équivalence dans une démarche reconnue au titre de l'article D617-5 du CRPM.

5.2.2- ETAPE 3 : Réception des boutures

Les boutures arrivent sous trois formes différentes :

- Cuttings : ce sont des boutures non racinées

- Callus : ce sont des boutures, en tout début de phase d'enracinement, qui présentent un cal (amas de cellules en cours de différenciation racinaire).
- Boutures racinées : ce sont des boutures présentant un système racinaire bien développé, cultivées en mini-mottes sur plaques alvéolées.

A réception, les boutures sont d'aspect sain (absence de pourriture, de maladies ou parasites visuellement détectables) et n'ont pas visuellement subi d'avaries durant le transport (gel, écrasement, dessèchement, pourrissement).

La vérification de l'aspect sain et visuel des boutures est réalisée à l'aide d'un référentiel de photos annexé au présent cahier des charges (annexe 2).

5.2.3- ETAPE 4 : Plantation des boutures et rempotage

Les cuttings et les callus sont repiqués soit de manière intermédiaire dans des mini mottes en plaque alvéolées, soit dans des contenants intermédiaires (en cas de rempotage), soit directement dans les contenants définitifs de vente.
Les boutures racinées sont plantées dans des contenants intermédiaires (en cas de rempotage) ou directement dans les contenants définitifs de vente.

a- Contenant

Les géraniums sont cultivés en godets de 8 cm de côté minimum.

b- Terreau

Caractéristiques physiques :
Le terreau utilisé présente les caractéristiques minimales suivantes :

Caractéristiques	Pour tous godets jusqu'aux pots < 14 cm	Pots à partir de 14 cm
Capacité de rétention en air à pF1	≥ à 70 ml/l	≥ à 120 ml/l
Capacité de rétention en eau à pF1	≥ à 600 ml/l	≥ à 550 ml/l
Disponibilité en eau totale	≥ 270 ml/l	≥ 230 ml/l

Ces caractéristiques sont vérifiées sur la base d'une analyse correspondant au cycle de production en cours fournie par le fabricant de terreau.

Fertilisation :
Le terreau comporte obligatoirement un engrais à libération lente couvrant une durée de culture de 5 mois minimum. La quantité minimum incorporée est de 2 kg/m^3 de terreau.

c- Rempotage

Un rempotage dans un contenant plus grand est autorisé pendant la culture. Il est optionnel et réalisé sur décision de l'opérateur suivant les préconisations suivantes.

Le rempotage peut être mis en œuvre 3 semaines après le début de la période théorique de vente du contenant mis en culture initialement.

Le terreau utilisé lors du rempotage répond aux caractéristiques citées au paragraphe 5.2.3 b.

Un effleurage est effectué lors du rempotage. L'effleurage consiste au minimum à supprimer les fleurs et les boutons colorés.

Le nombre de plant dans le nouveau contenant est encadré :
- Rempotage dans un contenant inférieur à 2 L : minimum 1 plant
- Rempotage dans un contenant supérieur ou égal à 2 L : minimum 2 plants

5.2.4- ETAPE 5 : Distançage et tri

a- Distançage et tuteurage

Le distançage à la barquette n'est pas autorisé.
- Les godets sont distancés individuellement, entre la 4ème et la 6ème semaine de culture pour les plants issus de boutures racinées, et entre la 6ème et la 8ème semaine pour les plants issus de cuttings non racinées
- Les pots sont distancés individuellement, entre la 6ème et la 8ème semaine pour les plants issus de boutures racinées, et entre la semaine 8ème et la 10ème semaine pour les plants issus de cuttings non racinées

La densité maximale par mètre carré est indiquée dans le tableau ci-dessous. En cas de rempotage, les nouveaux pots respectent également ces densités.

Taille*contenant	Densité maximale
Godets 8 (>0.3L)	Maxi 55 pots / m²
Godets 9 (>0.48L)	
Pots 10,5 (>0.48L)	Maxi 30 pots / m²
Pot 11 (>0.5L)	
Pot 12 (>0.75L)	Maxi 20 pots / m²

Taille contenant	Densité maximale
Pot 13 (>0.9L)	Maxi 16 pots / m²
Pot 14 (>1L)	
Pot 17 (>2L)	Maxi 10 pots / m²
Pot 19 (>3L)	Maxi 8 pots / m²
>4,5L	Maxi 6 pots / m²

* le contrôle de la taille du contenant se fait en le mesurant au sommet. Pour les pots ronds, le contrôle de la taille du contenant se fait en le mesurant au sommet. C'est la mesure intérieure du diamètre, exprimée en centimètre, à plus ou moins 5%. Pour les pots ronds carrés, c'est le litrage qui doit être pris en référence pour lire le tableau ci-dessus

Au cours de la culture, les plants de lierre doubles ou interspécifiques à feuilles de lierre sont tuteurés individuellement uniquement pour les variétés pour lesquelles ce tuteurage a été spécifiée lors de la présentation de la variété au jury technique indépendant.

Le tuteurage est réalisé de la manière suivante :
- pour les plants cultivés en godets et vendus en barquettes, chaque godet est tuteuré avec un tuteur individuel.
- pour les plants cultivés en pots et vendus individuellement, chaque pot est enserré par une grille de tuteurage.

b- Tri

Lors de cette étape de distançage, un tri individuel visuel est réalisé. Seuls les plants présentant un développement végétatif optimal sont conservés. Les plants chétifs, malades, ou ne s'étant pas développés à la suite du repiquage, sont éliminés ou « écartés du lot identifié » et comptabilisés et enregistrés
La vérification du développement végétatif optimal des plants est réalisée à l'aide d'un référentiel de photos annexé au présent cahier des charges (annexe 3).

5.2.5- ETAPE 6 : Entretien de la culture

a- Nanifiants ou régulateurs de croissance

L'utilisation de nanifiants est encadrée par des règles d'usage décrivant la liste des matières actives homologuées et utilisables, la fréquence possible d'utilisation, la dose maximale à utiliser par application, ainsi que la quantité globale de substance autorisée sur l'ensemble de la culture. Ces règles figurent en annexe du présent cahier des charges (annexe 5).

b- Irrigation

Culture sans rempotage : Tout arrosage par aspersion est interdit les 4 dernières semaines avant l'expédition des plantes.

Culture avec rempotage : Arrosage aérien au moins durant les 7 jours suivants le rempotage. Ensuite, tout arrosage par aspersion est interdit les 3 dernières semaines avant l'expédition des plantes.

c- Durée de la culture

Les plants de géraniums respectent les durées de culture minimales décrites ci-après, en fonction de la période de la culture et de la dimension du contenant.

En cas de rempotage, les contenants sont cultivés 4 semaines supplémentaires.

		Durées de culture minimales[4](en nb. de semaines)	
		HIVER *	PRINTEMPS *
GODETS	Cutting	14	12
	Callus	12	10
	Bouture racinée	11	9
POTS 0,5L	Cutting	16 (20 si rempotage)	14 (18 si rempotage)
	Callus	14 (18 si rempotage)	12 (16 si rempotage)
	Bouture racinée	13 (17 si rempotage)	11 (15 si rempotage)
A partir de pot 2L et +	Cutting	18 (22 si rempotage)	16 (20 si rempotage)
	Callus	16 (20 si rempotage)	14 (18 si rempotage)
	Bouture racinée	15 (19 si rempotage)	13 (17 si rempotage)

* Sont considérées comme des cultures :
- d'hiver : tout repiquage effectué jusqu'à la semaine 3 inclusede printemps : tout repiquage effectué à partir de la semaine 4
- une durée minimale de culture s'étend de la date/semaine de repiquage jusqu'à la date/semaine de préparation à l'expédition

5.2.6- ETAPE 7 : Tri et préparation à l'expédition

Au moment de l'expédition, les plants de Géraniums expédiés présentent à minima les caractéristiques suivantes :

a- Stade de floraison

	Contenants < 3 litres	Contenants à partir de 3L
Stade de floraison minimal	Au moins une inflorescence avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux sur chaque plant	Au minimum : 1 inflorescence avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux par plant, ou 2 inflorescences avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux par pot pour les pots contenant 3 plants

b- Nombre de ramifications

	Contenants < 2 litres	Contenants à partir de 2L
Type « zonales » et « interspécifiques à port de zonales »	A minima 2 ramifications	A minima 3 ramifications

[4] Nombre de semaines minimal de culture depuis la plantation des boutures jusqu'à la commercialisation. La semaine du rempotage est considérée comme la semaine 0.

Type « lierre doubles » et « interspécifiques à feuilles de lierre »	A minima 3 ramifications	A minima 4 ramifications

c- Préparation à l'expédition

Les barquettes de Géraniums lierres doubles ou interspécifiques à feuilles de lierre sont commercialisées avec un élastique de serrage.

d- Etat sanitaire

Les plants de Géraniums sont des plants sains ne présentant aucun état de carence apparente. Les plantes sont indemnes de ravageurs, de nuisibles et de maladies.
La vérification de l'état sanitaire des plants est réalisée à l'aide d'un référentiel de photos annexé au présent cahier des charges (annexe 4).

VI – ETIQUETAGE et mentions spécifiques au label rouge

Sans préjudice de la réglementation en vigueur, l'étiquetage du label rouge n° LA 08/16 « Plants de Géraniums » mentionne au minimum :

- le logotype du « label rouge » dans le respect de la charte graphique,
- le numéro d'homologation du label rouge,
- les caractéristiques certifiées communicantes détaillées au point 3.3.,
- les nom et adresse de l'ODG : Excellence Végétale, 44, rue d'Alésia, 75682 Paris cedex 14, Tel : 01 53 91 45 55, Mail : contact@excellence-vegetale.org

L'étiquetage comprend également :

- les nom et adresse de l'organisme certificateur,
- le nom de la ou des variétés commercialisées,
- le nom ou code du producteur.

VII – PRINCIPAUX POINTS A CONTROLER ET METHODES D'EVALUATION

Etapes	Principaux points à contrôler	Méthode d'évaluation
Sélection et validation des variétés par jury indépendant	Critères d'inscription ou d'exclusion du registre Composition du jury, Conditions de validation d'une variété	Documentaire
Rempotage / Repiquage	Variété utilisée Taille du contenant Caractéristiques du terreau Distançage	Visuelle (étiquette) Visuelle Documentaire Visuelle (mesure) / documentaire
Conduite de la culture	Utilisation modérée et encadrée de nanifiants	Documentaire
Durée de la culture	Respect de la durée minimale de culture	Documentaire
Tri	Respect du stade de floraison minimal + nombre de ramifications minimal	Visuel / Documentaire

IX –ANNEXES

ANNEXE 1 (protocole de sélection des variétés)

PLANTATION des boutures et ELEVAGE des godets

- Repiquage des boutures en godets de 8 cm
- Date : idéalement semaine 4
- Terreau : qualités physiques respectant les critères du présent cahier des charges + engrais à libération lente couvrant une culture de 5-6 mois minimum
- Plantation sous anonymisation
- Culture des godets respectant les critères du présent cahier des charges

REMPOTAGE et CULTURE en gros conteneurs

- Rempotage des godets après un minimum de 14 semaines de culture
- Conteneur : pot de grande dimension, de 30L minimum
- Rempotage : 3 plants par conteneur / 1 pot par variété
- Effleurage :
  - comptage des nombres de fleurs éliminées pour chacune des variétés
  - dernier effleurage 10 jours avant chaque passage de jury

TRAITEMENTS :

- pas de traitements fongicides
- Traitements insecticides raisonnés en fonction de la pression parasitaire

COMPOSITION DU JURY :

Le jury sera formé de plusieurs membres, représentés dans 5 collèges, avec un minimum de 5 membres présents représentant 3 des 6 collèges suivants :

- Producteurs, dont lycées horticoles

- Distributeurs / mise en marché des produits

- Services espaces verts

- Journalistes presse jardin

- Membres d'associations d'amateurs

- Ingénieurs, techniciens, personnalités qualifiées

Les obtenteurs de la section géranium ne sont pas autorisés à participer au jugement des variétés.

PERIODE ET FREQUENCE DES JUGEMENTS :

Le jugement de sélection variétale respecte les exigences suivantes :

- Périodicité : 2 jugements par an
- Période : pendant la période estivale (généralement fin juin et fin aout/début septembre)

CRITERES DE NOTATION TECHNIQUES ET ESTHETIQUES

Sensibilité à la rouille :
Toute plante présentant des traces de rouille est éliminée et n'est pas jugée.
Notation de floribondité générale :
Pour chacune des variétés, la quantité de fleurs fanées est relevée à chaque passage d'effleurage, et fait l'objet d'un enregistrement.
Autres critères esthétiques et sanitaires
L'ensemble des variétés est jugé sur les aspects suivants :

- **la PLANTE**
  - Floribondité instantanée
  - Port équilibré et ramifié
- **le FEUILLAGE**
  - Qualité du feuillage
  - Elégance du feuillage
- **la FLORAISON**
  - Positionnement et équilibre de la floraison
  - Originalité et/ou intensité des fleurs
  - Défloraison
- **l'ASPECT GENERAL**
  - Harmonie générale

GRILLE DE NOTATION

La grille de notation du jury précise, pour chaque catégorie de géranium, la pondération retenue entre les critères de notation définis. Elle est remplie individuellement par chaque membre du jury.

	Pondération	Note maximale	Var 1	Var 2	Var 3	Var 4
Précocité / présence de fleurs	**OUI / NON**	Eliminatoire si absence de fleurs				
Présence de rouille	**OUI / NON**	Eliminatoire si présence				
Nombre de plantes vivantes	**à renseigner**	Note générale = 0 si moins de 2 plantes vivantes				
PLANTE						
Floribondité	**3**	10				
Port équilibré et ramifié	**4**	10				
FEUILLAGE						
Qualité du feuillage	**2**	10				
Elegance du feuillage	**1**	10				
FLORAISON						
Positionnement et équilibre de la floraison	**2**	10				
Originalité et/ou intensité des fleurs	**4**	10				
Défloraison	**1**	10				
ASPECT GENERAL						
Harmonie générale	**3**	10				

Important : Un critère ne pouvant être jugé lors d'un passage devra être neutralisé par une note médiane (5/10). Le mode de calcul de la notation et la pondération faite entre les différents critères listés ci-dessus sont précisés par la fiche d'évaluation des variétés établie par l'ODG.

Terminologie :

Floribondité :
Ensemble des fleurs ouvertes et boutons en devenir.

Port équilibré et ramifié :
Jugement de l'équilibre général de la plante, de son architecture. Ce critère doit être discriminant pour des plantes étiolées, déséquilibrées ou mal construites.

Qualité du feuillage :
Jugement de la qualité sanitaire du feuillage. Ce critère doit être discriminant pour les plantes présentant des feuillages abimés (feuilles jaunes, chlorosées, brûlées, bordées, etc…)

Elégance du feuillage :
Jugement du feuillage sur des aspects de port, couleur, contraste, zonage, forme, grosseur.

Positionnement et équilibre de la floraison :
Bonne répartition et bon positionnement de la floraison au-dessus du feuillage. Sont pénalisées des plantes présentant des fleurs trop dans le feuillage, ou au contraire des pédoncules trop longs, ou encore déséquilibrées.

Défloraison :
Aspect esthétique de la floraison une fois le plein épanouissement passé. Jugement de la faculté de la plante à être plus ou moins auto nettoyante.

Harmonie générale :
Aspect premier coup d'œil.
Jugement de la plante dans son ensemble.
Est-ce que je l'achèterais ? Est-ce que je la voudrais chez moi ?

CONDITIONS POUR LA VALIDATION DES VARIETES

Pour qu'une variété soit inscrite au registre, celle-ci doit respecter à minima les exigences suivantes :

- Présenter des fleurs
- Ne présenter aucune trace de rouille
  avoir une floribondité globale supérieure ou égale à la moyenne basse de la valeur de l'écart type de l'ensemble de la parelle
  + une note de jugement supérieure ou égale à la moyenne du champ +10% sur chaque passage

- Ou
  Ne présenter aucune trace de rouille
  + une floribondité globale supérieure ou égale à la moyenne basse de la valeur de l'écart type de l'ensemble de la parelle + 10%
  + une note de jugement supérieure ou égale à la moyenne du champ sur chaque passage

- Ou
  + une floribondité globale supérieure ou égale à la moyenne basse de la valeur de l'écart type de l'ensemble de la parelle
  + une note de jugement supérieure ou égale à la moyenne du champ sur le premier passage, et supérieure ou égale à la moyenne du champ +15% sur le deuxième passage

ANNEXE 2 (référentiel photos relatif à la vérification des boutures)

RECEPTION DES BOUTURES

Boutures CONFORMES

CUTTINGS NON RACINES



CUTTINGS RACINES





Cahier des charges « Plants de Géranium » LABEL ROUGE

Excellence Végétale

RECEPTION DES BOUTURES

Boutures NON CONFORMES

➲ DEFAUT Déshydratation / turgescence :





➲ DEFAUT Vigueur / boutures borgnes :





➲ DEFAUT Enracinement :



➲ DEFAUT Gel / Froid :



RECEPTION DES BOUTURES
Boutures NON CONFORMES

➲DEFAUT Maladies :



Champignons (*Botrytis*)



Bactérie (*Xanthomonas*)

➲DEFAUT Insectes :



➲DEFAUT Carence / toxicité :



ANNEXE 3 (référentiel photos relatif à la vérification des plants lors du distançage)

TRI AVANT DISTANCAGE
Plants NON CONFORMES

➲DEFAUT morphologique :



Plant chétif

➲DEFAUT Maladie :



Rouille

➲DEFAUT Maladies :



Bactérie
(*Xanthomonas*)



Champignons
(*Botrytis*)

➲DEFAUT Virose :



➲DEFAUT Carence / toxicité :



➲DEFAUT Insectes :



Cahier des charges « Plants de Géranium » LABEL ROUGE

Excellence Végétale

ANNEXE 4 (référentiel photos relatif à la vérification des plants avant expédition)

PREPARATION COMMANDES
Plants CONFORMES

GERANIUM ZONALE



Pots < 2L

- ☑ Minimum par plant : 1 inflorescence avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux
- ☑ 1 élastique de maintien par barquette
- ☑ Minimum 2 ramifications par plant

Pots > 2L

- ☑ Minimum 3 ramifications par plant



Pots > 3L

- ☑ Minium : 1 inflorescence avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux par plant,

  ou 2 inflorescences avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux par pot pour les pots

PREPARATION COMMANDES
Plants CONFORMES

GERANIUM LIERRE DOUBLE



Contenants < 2L

- ☑ Minimum par plant :
  1 inflorescence avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux
- ☑ 1 élastique de maintien par barquette
- ☑ Minimum 3 ramifications par plant
- ☑ 1 tuteur par pot ou grille d'enserrage pour les pots > 10,5 cm



Contenants > 2L

- ☑ Minimum 4 ramifications par plant

Contenants > 2L

- ☑ Minium :
  1 inflorescence avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux par plant,

  ou 2 inflorescences avec au moins une fleur épanouie et des boutons floraux par pot pour les pots

PREPARATION COMMANDES
Plants NON CONFORMES

➲DEFAUT Maladies :



Bactérie (*Xanthomonas*)



Rouille

➲DEFAUT Insectes :



➲DEFAUT Carence / toxicité / salinité :



➲DEFAUT Viroses :



ANNEXE 5 (règles d'usage des régulateurs de croissance)

Matière active	Dosage maximal par application	Délai minimal entre deux applications	Quantité globale de substance sur un cycle cultural*
4g/L paclobutrazol	1,5 ML/L	10 jours	6 ML/L

* cycle cultural : il correspond à la période allant du repiquage à l'expédition (rempotage compris)